

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 4 avril 2011 à 19 h 30 min au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Suzanne D'Astous, Mario Chouinard, Roger Collin, Gaétan Durette, Jean-Claude Gagné et Patrice Gauthier formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Thibodeau, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Monsieur Pierre Thibodeau constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2011-66**

Il est proposé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point divers ouvert.

ADOPTÉE

**3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2011**

**2011-67**

Il est proposé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE

**4-ADOPTION DES COMPTES DU 01 AU 31 MARS 2011**

**2011-68**

Il est proposé par

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 01 au 31 mars 2011 soit autorisé pour un montant de 112 077.72\$.

ADOPTÉE

**5- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Monsieur Jacques Gendron, c.a. de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton procède au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

**6- DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011**

La directrice générale procède au dépôt des états des revenus et dépenses au 31 mars 2011

**7- DÉROGATION MINEURE NO : 2011-73002 MME CAROLE SIMARD**

**2011-69**

Considérant que la propriétaire du matricule 9407-87-0387 a déposé une demande de dérogation mineure pour lui permettre

l'agrandissement de son chalet soit l'ajout d'un demi-étage à la superficie au sol;  
considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande,

Il est proposé par

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric autorise une marge avant inférieure à 9.0m soit un empiètement d'environ 6.0 mètres (ancienne route 6) et une marge avant inférieure à 14.0m soit un empiètement de 12.90m (rte 132) pour l'agrandissement de son chalet.

*Que la présente dérogation n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelques natures que ce soit relativement à l'immeuble concerné.*

ADOPTÉE

### **8- SÉANCE DU MOIS DE MAI 2011**

**2011-70**

Considérant que le 2 mai 2011 est la journée des élections fédérales;

Considérant que la Municipalité doit modifier son calendrier des séances pour la séance du mois de mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par  
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le calendrier des séances du conseil municipal pour 2011 soit modifié comme suit :

***Remplacer le 2 mai par le 9 mai 2011***

QU'un avis public soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

### **9- INSPECTION DES SURPRESSEURS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**2011-71**

Il est proposé par

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'entreprise Gaétan Bolduc et associés Inc. À procéder à l'inspection générale des surpresseurs pour un montant forfaitaire au montant de 1 395.50\$.

ADOPTÉE

### **10- AUTORISATION DE VENDRE L'IMMEUBLE DU 3037, DU CENTENAIRE, ST-ULRIC MATRICULE NUMÉRO : 9005-62-4713**

**2011-72**

Considérant qu'un avis public a été publié dans la Voix Gaspésienne et l'Avantage gaspésien;

Considérant qu'une seule offre d'achat a été déposée, soit La compagnie de gestion 9135-55378 Québec Inc. représenté par son président M. Irenée Joubert au montant de 67 000\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise la vente de l'immeuble (terrain et bâtisse) situé au 3037, 3039 Du Centenaire à St-Ulric (lots : P18-90, P-18-95, rang 2 du cadastre officiel de la Paroisse Saint-Ulric) d'une superficie de 3 640.39m<sup>2</sup> pour un montant de soixante-sept mille dollars au conditions suivantes :

1- L'immeuble est vendu tel quel;

- 2- Le bail de location d'une partie de terrain faisant partie des lots P-18-90 et P-18-95 du rang 2 du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Ulric prendra fin à la signature du contrat de vente;
- 3- Respecter le bail de location avec Saint-Ulric Saint-Léandre Wind L.P./ éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C., fin le 30 juin 2011;
- 4- Laisser l'utilisation des locaux déjà occupés par la Municipalité de Saint-Ulric pour une période d'un an, se terminant le 30 juin 2012 (Comité de développement, voirie, incendie, archives) pour un montant de 463.50\$/ms;
- 5- Réserver les espaces de stationnement nécessaires pour les employés de la Municipalité.
- 6- Respecter l'accès à la vidange de fosse septique;

Et il est résolu d'autoriser Monsieur Pierre Thibodeau, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

### **11- PLANS ET DEVIS POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

**2011-73**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à demander des plans et devis à Mme Isabelle Durette, architecte pour l'agrandissement du garage municipal situé au 318, Route Centrale à Saint-Ulric.

ADOPTÉE

### **12- AJUSTEMENT DES REVENUS DE TAXES 2011**

**2011-74**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à faire les ajustements de revenus de taxes 2011 suivants :

Crédits aux

Matricule : 8399-65-1565-21	ordure	99.50\$
Matricule : 9508-61-3590	fosse septique	205.00\$
Matricule : 8904-39-3883	Aqueduc, égout	170.00\$
Matricule : 8905-70-0995	Ordures	170.00\$
Matricule : 8905-70-0995	Aqueduc, égout	199.00\$
Matricule : 8699-62-3526-06	fosse septique	205.00\$
Matricule : 8900-63-7020-02	ordure	99.50\$

ADOPTÉE

### **13- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DE 2011**

**Considérant que** la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai sous le thème « Merci de me faire confiance. « ça me donne des ailes! »;

**Considérant que** la présente édition fête ses 60 ans d'existence;

**Considérant que** notre slogan invite la population à développer sa confiance en soi par son regard sur elle-même, mais aussi par le regard des autres, ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel de chacun;

**Considérant que** les actions favorisant notre thème est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

**Considérant que** nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de dépasser l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

**Par conséquent,** je Pierre Thibodeau, maire de la Municipalité de Saint-Ulric, proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011, **Semaine de la santé mentale** dans la Municipalité de Saint-Ulric, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de la 60<sup>e</sup> semaine nationale de la santé mentale sous le thème « Merci de me faire confiance. », « Ça me donne des ailes ».

#### **14- REQUÊTE DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE : LOTS, 748, 749, 750 SITUATION DE NUISANCE ET D'INSALUBRITÉ**

**2011-75**

**Considérant** qu'il existe une situation de nuisance et d'insalubrité sur les lots 748, 749 partie et 750 au cadastre officiel de la Paroisse de Notre Dame de l'assomption de McNider, matricule 8497-45-3025;

Il est proposé par

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise un délai de soixante jours pour se conformer au règlement Q-2,r-8 sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées et après ce délai autoriser Me Jean-Pierre Chamberland avocat en tant que procureur de la municipalité d'intenter des procédures judiciaires.

ADOPTÉE

#### **15- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE RÉFLEXION SUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA MRC DE MATANE**

**2011-76**

Il est proposé par

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer M. Roger Collin, représentant pour la Municipalité de Saint-Ulric à la Table de réflexion sur la gestion des matières organiques de la MRC de Matane.

ADOPTÉE

#### **16- ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE M. DAVE PAQUET**

**2011-77**

Il est proposé par

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à acquérir les services de M. Dave Paquet temporairement pour effectuer des travaux mineurs de déneigement et ou de voirie au taux du salaire minimum établi selon la commission des normes du travail.

ADOPTÉE

## **17- ADOPTION DES ANNEXES I À IV DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**2011-78**

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des annexes I à IV de la politique de gestion contractuelle;  
Considérant que les annexes sont conformes aux volontés du conseil municipal;  
En Conséquence  
Il est proposé par  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que les annexes I à IV de la politique de gestion contractuelle soient adoptés tel que déposés.  
ADOPTÉE

## **18- ADHÉSION À L'AQME ET INSCRIPTION À LA RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE**

**2011-79**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'adhésion à l'AQME *association québécois pour la maîtrise de l'énergie* au montant de 160\$ et l'inscription de Monsieur Pierre Thibodeau, maire et Monsieur Roger Collin, conseiller à la rencontre municipale sur l'énergie qui aura lieu à Lévis le 7 avril. Que les frais de déplacement et d'hébergement soient payés par la Municipalité.  
ADOPTÉE

## **19- RÈGLEMENT DE L'ENTENTE SUR LES CHEMINS PUBLICS – SAINT-ULRIC\SAINTE-LÉANDRE SEC**

**2011-80**

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du règlement de l'entente sur les chemins publics avec Éoliennes Saint-Ulric\Sainte-Léandre SEC;  
Considérant que le règlement est conforme aux volontés du conseil municipal;  
En Conséquence  
Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Monsieur Pierre Thibodeau, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le règlement de l'entente sur les chemins publics avec Éoliennes Saint-Ulric\Sainte-Léandre SEC.  
ADOPTÉE

## **20- APPEL D'OFFRES POUR LE TRACÉ DE LA RUE DE LA CROIX**

**2011-81**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à publier un appel d'offres public pour le tracé de la rue de la Croix.  
ADOPTÉE

## **21- AUTORISATION DE FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR VOYAGE À ST-IRÉNÉ**

**2011-82**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Messieurs Pierre Thibodeau, Roger Collin, Patrice Gauthier et Paul-André Lajoie à aller visiter l'usine de traitement d'eau de surface et prendre les renseignements nécessaires dans la

Municipalité de Saint-Iréné et d'autoriser que les dépenses soient payées par la Municipalité de Saint-Ulric.  
ADOPTÉE

## **22- AUTORISATION D'ACHAT**

### **A) ASPHALTE FROIDE**

**2011-83**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de trente à trente-six tonnes d'asphalte froide de la compagnie Bauval Tech-Mix au montant de 133\$ la tonne +taxes.  
ADOPTÉE

### **B) LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE - INCENDIE**

**2011-84**

Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat du logiciel première Ligne et des frais de formation pour le service incendie au montant de 6745\$ + taxes et l'achat d'une tablette informatique VIBE au montant de 650\$ + taxes .  
ADOPTÉE

## **23- QUESTIONS DIVERSES**

### **A) FACTURE INCENDIE AU 3379, ROUTE 132 OUEST**

**2011-85**

Considérant que Monsieur Marius Pelletier avait refusé la demande de la CAUREQ pour l'utilisation de sa pelle mécanique pour l'incendie du 3379, Route 132 Ouest;  
Considérant que la CAUREQ a demandé les Entreprises St-Raymond et qu'ils ont confirmé qu'elles seraient sur place;  
Considérant que la Municipalité a du payer les Entreprises St-Raymond pour avoir fait sortir deux hommes et une pelle mécanique;  
Il est proposé par  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité paie le montant de la facture aux Entreprises Marius Pelletier moins le montant de la facture des Entreprises St-Raymond.  
ADOPTÉE

### **B) DÉMISSION DE MME ANNABELLE BOULAY ET MME LUCETTE LAVOIE, MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

## **24- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Il y a eu une période de questions réservée au public

## **25-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2011-86**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par  
ET RÉSOLU que la séance soit close à 20h.  
ADOPTÉE

---

Louise Coll, g.m.a.  
dir. gén., sec.-trés

---

Pierre Thibodeau, maire

